

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION
LILLE. 108, rue de Paris
PARIS. 48, Bd. Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Égalité

de Roubaix — Tourcoing

BUREAUX: Téléphone: 351-17
ROUBAIX: 46, rue de la Gare, 45
TOURCOING: Téléphone: 9-05
3, rue Fidele Laboucq

DIRECTRICE: M^{me} Eug. GUILLAUME.

LES ITALIENS ne sont pas encore entrés à Addis-Abeba où les scènes de désordre se multiplient

LES INDIGÈNES ASSIÈGENT LA GARE OU SE SONT RETRANCHÉS UNE CINQUANTAINE DE FRANÇAIS, AINSI QUE LA LÉGATION AMÉRICAINE QUI DEMANDE DES SECOURS

Le Négus s'est embarqué à bord d'un navire de guerre anglais

M. Mussolini a déclaré à la Chambre italienne qu'il annoncerait directement au peuple la prise de la capitale éthiopienne



M. MUSSOLINI à la tribune de la Chambre.

Rome, 4. — La colonne non motorisée qui s'est avancée vers Addis-Abeba par la route la plus courte, mais traversée de torrents nombreux, était la nuit dernière, à moins de 20 kilomètres de la capitale éthiopienne. Les troupes avaient touché des vêtements neufs pour faire leur entrée prochaine.

On sait que cette entrée ne devait se faire qu'après la jonction de cette première colonne avec la colonne motorisée qui a suivi la route la plus longue, celle de l'Est. On attend à Rome l'annonce de la prise d'Addis-Abeba pour aujourd'hui.

LA GARE D'ADDIS-ABEBA ATTAQUÉE PAR DES PILLARDS
Paris, 4. — M. Bodard signale que le docteur Helly, chef de la Croix-Rouge

britannique a été blessé d'un coup de feu en pleine poitrine, alors que dans les rues d'Addis-Abeba, il portait secours à un blessé éthiopien.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

Le 15 Mai seront libérés les militaires maintenus sous les drapeaux en Avril

Paris, 4. — Le « Journal officiel » publie, demain matin, une circulaire du général Maurin, faisant connaître que le ministre de la Guerre a décidé de procéder, à la date du 15 mai 1936, à la libération de ceux des militaires maintenus sous les drapeaux en application des dispositions de la dépêche ministérielle du 7 avril 1936 qui sont nés avant le 1^{er} janvier 1912, cette date exclue (sursitaires, ajournés, réformes temporaires). Le maintien sous les drapeaux des militaires visés ci-dessus (service armé et service auxiliaire) leur tiendra lieu de période d'instruction dans la disponibilité. En conséquence, les hommes du service auxiliaire qui, par application des prescriptions de la dépêche du 28 octobre 1935, devaient accomplir une période de disponibilité suivant immédiatement leur libération seront renvoyés dans leurs foyers le 15 mai.

LA NOUVELLE CHAMBRE comprendra 381 députés du Front populaire

146 Socialistes (S.F.I.O.) formeront le groupe le plus nombreux, les Radicaux-Socialistes -- dont certains ont été élus contre des candidats de gauche -- ne disposant plus que de 116 sièges, tandis que les Communistes et les Pupistes en occuperont 82.

M. SARRAUT ENTEND CONTINUER A ASSUMER LES CHARGES DU GOUVERNEMENT JUSQU'AU 1^{er} JUIN, MAIS M. LÉON BLUM DÉCLARE QUE LES SOCIALISTES SONT PRÊTS A CONSTITUER ET A DIRIGER LE GOUVERNEMENT DE FRONT POPULAIRE

La consultation électorale s'est achevée dans l'ordre et le calme, comme au premier tour.

Le scrutin de ballottage a confirmé les prévisions qui pouvaient être formulées dans la soirée du 26 avril. Toutefois, l'ampleur des succès socialistes et communistes, dont témoignent les résultats définitifs, a dépassé les pronostics les plus sérieux.

Les communistes en sont les premiers bénéficiaires, avec les pupistes ils seront plus de 80 élus dans la nouvelle Chambre, quadruplant ainsi leurs effectifs antérieurs.

Les socialistes unifiés qui étaient arrivés à 139 environ en 1932, et qui avaient vu leur groupe ramené à une centaine de députés après la scission néo-socialiste, reviennent en 1936, au nombre de 146, sans compter les 26 représentants de l'Union socialiste, républicaine et les 11 socialistes indépendants.

Par contre, le Parti radical-socialiste perd une quarantaine de sièges. Avec ses 116 élus, il ne serait plus, comme dans la Chambre précédente, le groupe le plus nombreux, ce privilège revenant aujourd'hui aux socialistes unifiés.

Les groupes du centre, radicaux indépendants et républicains de gauche, subissent le même sort que les radicaux socialistes, bien que dans une moindre proportion. Au contraire, la droite maintient intégralement ses positions.

Théoriquement, les partis de gauche peuvent compter dans la nouvelle Chambre sur 381 voix, mais ce chiffre n'est obtenu qu'en comptant en bloc les 116 élus radicaux-socialistes. Or, il est quasi certain qu'une partie d'entre eux, qu'on peut évaluer au moins à une quarantaine, choisira le Front Populaire, accorderont, diffidément leurs suffrages à une formation gouvernementale conforme à la coalition électorale victorieuse.



M. Léon BLUM méditant

ment, les pouvoirs de la Chambre de 1932 n'expirant qu'à la fin du mois de mai.

Dés aujourd'hui, un Conseil des ministres se tiendra à l'Élysée.

C'est seulement dans l'éventualité où des décisions d'une importance exceptionnelle, viendraient à s'imposer, que le Cabinet envisagerait les moyens d'associer plus directement à ces mesures les nouveaux élus.

« NOUS SOMMES PRÊTS A CONSTITUER ET A DIRIGER LE GOUVERNEMENT DU FRONT POPULAIRE » ÉCRIT M. BLUM

Paris, 4. — Dans le « Populaire », organe officiel du Parti socialiste, M. Léon Blum écrit ce qui suit :

« Le Parti socialiste revendique dans l'action commune la responsabilité et la part qui lui reviennent. C'est un Gouvernement de « front populaire » qui doit se présenter devant la Chambre. Le Parti socialiste est devenu le groupe le plus puissant non seulement de la majorité, mais de la Chambre entière.

« Le pacte d'unité d'action unit au Parti communiste. Il vient de mener campagne aux côtés des pupistes. Un certain nombre de socialistes non organiques s'agglomèrent naturellement autour de lui. De plus, il dessine l'axe du « Front Populaire ». Il occupe son centre entre les communistes et les radicaux.

« Nous tenons donc à déclarer, sans perdre une heure, que nous sommes prêts à remplir le rôle qui nous appartient, c'est-à-dire à constituer et à diriger le gouvernement de « Front Populaire ».

STATISTIQUE OFFICIELLE

PARTIS POLITIQUES	Chambre précédente	ÉLECTIONS DE 1936			Gains	Pertes
		1 ^{er} tour	2 nd tour	Total		
Conservateurs	6	6	5	11	5	
Républicains U.R.D.	76	51	37	88	12	
Démocrates populaires ...	23	12	11	23		
Républicains de gauche ...	99	40	44	84	15	
Radicaux indépendants ...	65	13	18	31	34	
Radicaux-Socialistes	158	25	91	116	42	
Socialistes indépendants ..	21	1	10	11	10	
Socialistes U.S.R.	45	5	21	26	19	
Socialistes S.F.I.O.	97	23	123	146	49	
Communistes dissidents ..	11	0	10	10	1	
Communistes	10	9	63	72	62	

Le « Front populaire » a célébré sa victoire à Lille



Le Parti Socialiste avait organisé hier soir à LILLE, un cortège en l'honneur de la victoire du « Front Populaire ». Une foule énorme conduite par trois musiques et précédée des militants socialistes et communistes se rendit de l'Union de Lille à la place du Théâtre, au milieu d'un grand enthousiasme et sans le moindre incident. Face au Grand-Théâtre, un bref meeting termina la manifestation : y prirent la parole, MM. BRACKE-DESROUSSEAUX et Roger SALENGRO au nom du Parti Socialiste et MM. MANGUINE et RAMETTE au nom du Parti Communiste.

NOTRE PHOTO-MONTRE LA TÊTE DE L'IMMENSE CORTÈGE FASSANT RUE D'ARRAS.

A LA COUR D'ASSISES DU NORD

Le journalier Degand qui tua le chômeur Renard à Orchies, a été condamné à cinq ans de travaux forcés

A CETTE PEINE S'AJOUTE CELLE DE CINQ ANNÉES D'INTERDICTION DE SÉJOUR

L'avant-dernière audience de la session ordinaire actuelle des Assises du Nord a été consacrée hier au jugement d'un journalier chômeur d'Orchies, Alexandre Degand, âgé de 48 ans, un « buveur » qui, au cours d'une crise d'alcoolisme, tua de deux coups de couteau son camarade Renard.

Au banc de l'accusé, Alexandre Degand se présente comme un garçon assez rustre. Son regard est franc — il le parait du moins —. Aux questions posées par M. le président Hugot, il répond sans éf-

M. Henri Onésime, journaliste, demeurant dans la même immeuble. Degand Alexandre se retire vers 21 heures en état d'ivresse.

En passant dans le couloir, il rencontra le sieur Renard Sévère, qui occupait un logement au rez-de-chaussée.

Une discussion éclata entre les deux hommes à propos d'une rixe qui s'était précédée trois jours auparavant, et au cours de laquelle Degand avait porté à Renard deux coups de couteau à la cuisse.



fort de mémoire quand il s'agit de faits récents, mais lorsqu'on évoque sa vie d'avant-guerre ou d'après-guerre ses souvenirs sont moins précis. L'excès de boisson, hélas, a quelque peu voilé la mémoire de Degand.

Il sortit dans la rue en échangeant des coups. En faisant un moulinet de sa ceinture, Renard qui intimait à son adversaire l'ordre de s'éloigner, atteignit ce dernier à la tempe.

Mais peu de temps après, il recula dans le couloir en criant « Tu es un assassin », puis chancela et resta accroupi à terre tout en râlant, tandis que Degand, après s'être baissé vers le cadavre comme pour y laver une arme, s'enfuyait vers la rue de Bellain.

Deux coups de couteau, un cadavre

Sans émotion apparente l'accusé écoute la lecture de l'acte d'accusation.

Le 11 janvier 1936, après avoir passé la journée chez un camarade, nommé M. Demarqz Emilien, demeurant à Orchies, 3, rue de la Vigneffe, en compagnie de

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

L'ENLÈVEMENT DE M. BERTHOLD JAKOB

Le procès de Wesemann, le ravisseur, a commencé hier aux Assises de Bâle

L'ACCUSÉ A REFUSÉ D'EXPLIQUER SUR SES RELATIONS AVEC LES MILIEUX OFFICIELS ALLEMANDS



Bâle, 4. — Aujourd'hui commence, devant les Assises de Bâle, le procès intenté au docteur Wesemann, qui est accusé d'avoir, en mars 1935, enlevé le journaliste Berthold Jakob au delà de la frontière allemande.

Jakob, ressortissant allemand (Reinach depuis 1933), avait résidé en Allemagne jusqu'en 1932. Depuis la fin de la guerre mondiale et de concert avec des amis politiques, il avait mené dans ce pays la lutte contre la Reichwehr et

contre le réarmement allemand, il rendait public certains faits et événements militaires allemands qu'il considérait comme illégaux et contraires aux traités.

En Allemagne Jakob était déjà, entre plusieurs fois en conflit avec la police et les autorités, à cause de son activité politique, il fut même condamné pour trahison envers l'Etat à neuf mois de détention.

Indéfrisable en plein air



La coiffure des élégantes de DJENNE, dans le Soudan Français, demande certainement autant de soins et de goût que celle de nos élégantes Parisiennes. Le salon de coiffure est cependant plus rudimentaire puisque cette délicate opération se passe en plein air, et la jeune fille assise le long du mur contemple avec envie cette impressionnante architecture à laquelle elle n'a pas encore droit.

Lire en huitième page : « NOTRE PAGE FÉMININE »